

# Un cold case bientôt aux assises

**HOMICIDE.** Pascal Jardin, accusé du viol et du meurtre de Christelle Blétry en 1996, vient d'être renvoyé devant les assises. Il a été arrêté en 2014 grâce aux progrès des analyses ADN.



Les traces biologiques de Pascal Jardin, 56 ans, ont été identifiées sur les vêtements de la victime près de vingt ans après les faits. (DR.)

LES ENQUÊTEURS de la police judiciaire de Dijon ont ciblé tour à tour pas moins de vingt-sept suspects entre 1996 et 2011. C'est le vingt-huitième qui fut le bon en 2014, après dix-huit ans d'investigation : Pascal Jardin, 56 ans. Le dossier est désormais clos et celui qui a signé « le monstre » ses aveux en garde à vue vient d'être renvoyé devant la cour d'assises de Saône-et-Loire. Il est accusé d'être le meurtrier et violeur présumé de Christelle Blétry, 20 ans, l'une des disparues de l'A 6. La jeune femme a été tuée le 28 décembre 1996 à Blanzay (Saône-et-Loire) de 123 coups de couteau. Elle venait de passer une soirée chez des amis et rentrait chez elle à pied dans la même commune. Son corps sera découvert par le postier vers midi, recroquevillé dans un fossé, le long d'un chemin boueux menant au lieu-dit de l'Etang-d'Ocle.

C'est un ultime coup de poker qui a permis d'identifier le meurtrier présumé. Pendant dix ans, les avocats de la partie civile, M<sup>es</sup> Corinne Herrmann et Didier Seban, ont demandé à sept reprises l'examen des scellés et notamment des vêtements de Christelle. Certains prélèvements sur le corps de la victime avaient été perdus

par la justice... Lors de ces dernières analyses, finalement accordées, l'existence de traces biologiques masculines inconnues sur le pantalon, le soutien-gorge, un sous-pull et un sac avait été mise en évidence par de nouvelles méthodes.

## L'ADN de l'homme était fiché depuis une condamnation

Au cours de l'été 2014, le coup de poker devient un miracle. La juge Elsa Aussavy fait lancer la comparaison des traces retrouvées avec celles enregistrées au Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG) qui sort le nom d'un suspect : Pascal Jardin. L'homme est fiché car condamné pour une agression sexuelle en décembre 2004 sur Magalie G... à Chalon-sur-Saône. La police judiciaire s'aperçoit qu'à l'époque du meurtre de Christelle l'ancien chauffeur vivait à Blanzay avec son épouse et ses deux fils. Lors de sa mise en cause pour l'agression sexuelle de 2004, le policier en charge de l'enquête ne fera « aucun rapprochement intellectuel » entre les deux affaires.

Le 9 septembre 2014, Pascal Jardin est arrêté dans les Landes où il a refait sa vie après sa condamnation et



Christelle Blétry rentrait chez elle à pied à Blanzay (Saône-et-Loire) le 28 décembre 1996 lorsqu'elle a croisé la route de son meurtrier. (Xavier Gauthier.)

son divorce. Il travaille dans un élevage de cailles. « Cette affaire est sans aucun doute un cas d'école qui démontre la nécessité absolue de réexaminer les scellés à la lumière des progrès scientifiques et de ne jamais abandonner un dossier. Aujourd'hui, on peut résoudre une affaire quinze ou trente ans après les faits ! », insiste M<sup>e</sup> Didier Seban, partisan « de la conservation des scellés aussi longtemps que le dossier n'est pas éucidé ».

Ce 28 décembre 1996, après une soirée dans un bar de Chalon, Pascal Jardin rentrait chez lui à Blanzay lorsqu'il a croisé Christelle sur la route. « L'idée d'un rapport sexuel lui avait traversé l'esprit. » Il assure avoir convaincu fermement Christelle de monter dans sa voiture et avoir eu un

rapport consenti avec elle. Elle aurait voulu s'échapper, il l'aurait rattrapée et, « pris d'une rage folle » selon l'ordonnance de renvoi, il a frappé, laissant sa victime agoniser. Un scénario démenti par le légiste qui estime qu'elle était assise dans la voiture au moment des coups de couteau. Pascal Jardin, décrit comme enclin à des accès de violence, a indiqué « être rentré chez lui à 2 heures du matin, s'être lavé les mains, préparé un sandwich et s'être couché auprès de son épouse ». Le samedi, il est retourné au travail comme si de rien n'était, « enfouissant ce sujet dans un coin de sa tête ». L'avocat de Pascal Jardin, M<sup>e</sup> André Laborderie, rappelle que son client « a rétracté ses aveux ».

JEAN-MARC DUCOS

## Une lycéenne se tue en chutant dans un ancien silo

UNE JEUNE FILLE de 16 ans a trouvé la mort après une chute de 20 m dans la nuit de samedi à dimanche dans un silo de la friche des Grands Moulins de Paris à Marquette-lez-Lille (Nord). Avec deux amies du même âge, pensionnaires comme elle du lycée de Lambersart, elle s'appretait à passer la nuit dans les bâtiments régulièrement squattés. Les lycéennes ont trouvé un passage pour entrer avec leurs sacs de couchage sur le site interdit et sécurisé. D'après les premiers éléments de l'enquête, c'est vers 23 h 30, alors que les adolescentes étaient montées au cinquième étage dans la partie des imposantes installations abritant les anciens silos de farine, que la jeune fille serait passée à travers une trappe d'une quarantaine de centimètres. Tombée dans un des silos, elle a été tuée sur le coup. Ses camarades fortement choquées ont été hospitalisées.

## Coups de feu sur l'autoroute A 7

UN CAR transportant 75 touristes tchèques revenant d'Espagne, dont des enfants d'un groupe scolaire, a été touché par deux coups de feu samedi vers 22 h 30 sur l'A 7, à hauteur de Saulce (Drôme). Six passagers dont un enfant ont été blessés par des éclats de verre. Une femme a été sérieusement touchée à un œil, a indiqué hier le procureur de la République de Valence. « Un premier tir a brisé le pare-brise avant, puis un second a fait éclater la vitre arrière du véhicule, quelques secondes plus tard », a expliqué le magistrat, qui a évoqué un « acte isolé ». Le chauffeur a arrêté le car quelques kilomètres plus loin, où les blessés ont été pris en charge par les secours. Selon les gendarmes, le tireur embusqué aurait utilisé une arme de chasse. La balle du premier tir a été retrouvée dans le véhicule.

## En bref

■ **L'HOMME DE 60 ANS** qui a tué un cambrioleur de 48 ans, d'un coup de fusil vendredi à Bonnefamille (Isère), a été remis en liberté hier sans être déféré au parquet de Grenoble. Son fils de 37 ans, placé en garde à vue avec lui et qui avait tiré en l'air pour faire fuir les agresseurs, a lui aussi été libéré. Les deux complices du cambrioleur abattu, âgés d'une vingtaine d'années, se sont quant à eux rendus hier à la gendarmerie. Ils ont été placés en garde à vue dans le cadre de la partie vol avec violence de l'enquête.

■ **UNE PLONGEUSE** d'une soixantaine d'années a été tuée hier par un requin sur la côte ouest de l'Australie. C'est la deuxième attaque mortelle en moins d'une semaine dans cette région. Vendredi, un surfeur de 29 ans n'avait pas survécu à ses blessures après avoir été victime d'une attaque de squalo mercredi.

# « Il me doit la vérité sur la mort de ma fille »

Marie-Rose Blétry, la mère de la victime



(LPH/MJD)

animée d'une foi indéfectible dans la justice, même si parfois cette justice a fait faux bond.

**Qu'attendez-vous du procès de Pascal Jardin ?**

**MARIE-ROSE BLÉTRY.** Je veux juste qu'il dise la vérité. J'espère qu'il aura la décence d'expliquer ce qu'il a fait. Je n'ai rien à lui dire. C'est lui qui doit parler. Il me doit cette vérité sur la mort de Christelle. C'est toute une famille qui a été anéantie. Le

père de Christelle est décédé, rongé par la maladie et le chagrin. Son oncle, sa tante et ses grands-mères ont suivi. Ce type de drame vous détruit de l'intérieur, jour et nuit. On est miné du matin au soir. Une cicatrice qui ne se referme pas et vous torture. J'avais même interdit à mes deux autres enfants de me souhaiter la Fête des mères.

**Comment avez-vous fait pour tenir ?**

C'est le besoin de savoir qui m'a permis de faire face à la douleur. La nécessité aussi de neutraliser un tueur qui aurait pu recommencer. Ce qu'il a fait d'ailleurs en 2004. J'ai parfois baissé les bras mais je n'ai jamais douté que l'assassin de ma fille allait

être arrêté. C'est pour cela que j'ai créé en 1997 l'Association Christelle, pour faire face et réunir des familles

« On ne sait toujours pas comment il a tué Christelle »

confrontées aux mêmes drames. Nous avons eu raison de ne jamais renoncer et d'aller jusqu'au bout de nos certitudes. Ce ne fut pas simple car parfois la justice n'a pas été au rendez-vous.

**Etes vous plus sereine aujourd'hui ?**

Non. C'est un combat qui est fini. Mais d'autres familles ont besoin de savoir. Il a été difficile d'apprendre, dix-huit ans après les faits, que ma fille a été violée. C'est comme un second meurtre. On ne sait toujours pas comment il a tué Christelle. Pour la faire monter, il a dû la menacer. Jamais elle ne serait montée en pleine nuit avec un inconnu. Je sais qu'il ment. **Propos recueillis par J.-M.D.**

eric delvaux

catherine boullay

le 5/7

Avec, tous les mardis, la participation de Nathalie Schuck du journal

Le Parisien Aujourd'hui

france  
intervenez  
franceinter.fr